

Annexe arrêté n° 2024-158  
Réglementation de la circulation sur la rue du  
Château d'eau à compter du lundi 2 septembre  
2024 (période scolaire) jusqu'à nouvel ordre.



**ROUTE  
BARRÉE**

Rue du Château d'eau interdite à la circulation les  
lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h10 à 8h50 et  
de 16h à 16h40



Aire de montée et de descente du bus  
scolaire



Accès école élémentaire



Accès école maternelle